

autoactu.com

Réseaux - 21/12/2022 - #Alfa Romeo , #Peugeot , #Stellantis

Le GCAP prêt à agir en justice

Par Xavier Champagne Chef de rubrique

Vous êtes abonné

Offrir cet article

Les concessionnaires Peugeot ont voté en faveur d'une modification des statuts de leur groupement, le GCAP, afin d'y inscrire la capacité d'agir en justice pour leur compte. Une mesure préventive dans le cadre de la négociation et de l'exécution des futurs contrats de distribution.

Lors d'une assemblée générale extraordinaire du GCAP organisée le 28 novembre dernier, une modification des statuts a été validée pour permettre au groupement des concessionnaires Peugeot d'agir en justice pour le compte de ses adhérents. *"Techniquement, nous pouvions déjà le faire mais cela pouvait être refusé par le juge. Désormais, c'est inscrit dans nos statuts, nous pouvons porter un contentieux devant le tribunal de commerce et obtenir une jurisprudence que chaque concessionnaire pourra utiliser dans le cadre d'une procédure individuelle. Ce n'est pas une déclaration de guerre, c'est une mesure préventive dans le cadre de la négociation des contrats et de leur future exécution"*, explique Jacques-Edouard Daubresse, directeur général du GCAP.

"Naturellement nous privilégierons toujours la discussion et l'échange de bon niveau avec Stellantis comme nous le faisons au quotidien au service de nos collègues", a ajouté François Mary, qui vient d'être élu pour un quatrième mandat à la présidence du GCAP.

Un nouveau round de discussion en janvier

Une nouvelle version du contrat "retailer" (équivalent à un contrat d'agent commissionnaire) a été adressée par le constructeur au GCAP. *"Elle prend en compte certaines de nos remarques et supprime des énormités juridiques sur le fichier client"*, se félicite Jacques-Edouard Daubresse. *Un nouveau round de discussion de trois jours est programmé en janvier prochain à Turin entre le constructeur et les groupements européens".*

Pour rappel, Stellantis souhaite pouvoir appliquer son contrat "retailer" dans quatre pays tests (Autriche et Benelux) dès le mois de juillet 2023. L'entrée en vigueur des contrats de retailer VUL, Alfa Romeo et DS a en revanche été reportée de 6 mois en France, au 1er Janvier 2024.

"Le contrat de concessionnaire doit également entrer en vigueur en juillet 2023 et là aussi il reste des points de désaccord à négocier", précise Jacques-Edouard Daubresse.

← Actualité précédente : François Mary, réélu président du GCAP